

Conditions générales de vente et de livraison (CGVL)

Les conditions générales de vente et de livraison (CGVL) font partie intégrante du contrat pour toutes nos livraisons. Leur contenu est réputé connu lors de l'attribution de la commande. Pour être valables, les stipulations annexes doivent être formulées par écrit.

Toutes les descriptions, caractéristiques techniques et illustrations des produits figurant dans nos documentations commerciales sont fournies sans engagement. Les modifications apportées aux fins d'améliorer les produits restent réservées.

1. Tarifs

La parution du présent catalogue entraîne l'annulation de tous les tarifs et conditions spéciales préalables. Les tarifs indiqués dans nos prospectus et autres documents commerciaux sont fournis sans engagement. Les prix des tuyaux se réfèrent à la version en rouleau et les prix des raccords se réfèrent aux unités de conditionnement telles que spécifiées. Les prix s'entendent au départ du lieu d'exécution, hors TVA, fret, port et emballage. Les livraisons d'un montant supérieur à CHF 1500 sont livrées franco. Le prix en vigueur est celui mentionné à la date de la confirmation de commande. En cas de modifications fondamentales des conditions de définition des prix, nous nous réservons la possibilité de corriger le prix des prestations non encore fournies.

2. Petits volumes

Le montant minimum de commande est de CHF 50 nets.

3. Transfert d'usage et de risque

L'usage et le risque sont transférés à l'acheteur au moment de l'expédition de la marchandise, c'est-à-dire de la remise au premier transporteur (commissionnaire de transport, train, service postal, etc.).

Le lieu d'exécution est Berneck/SG.

4. Paiements

Sauf accord exprès contraire, nos factures sont payables sans escompte dans un délai de 30 jours. Passé ce délai, des intérêts moratoires à hauteur de 8 % sont dus automatiquement, sans qu'un courrier de rappel soit nécessaire. En cas de retard de livraison, l'acheteur renonce par avance à une livraison complémentaire.

5. Réserve de propriété

Nous nous réservons la propriété de toutes les marchandises livrées par nous jusqu'au paiement intégral. L'acheteur déclare expressément accepter l'inscription de la réserve de propriété au registre correspondant. Les marchandises livrées ne peuvent faire l'objet d'une saisie ni d'une cession à titre de garantie avant leur paiement intégral.

6. Déclaration de garantie

Nous garantissons nos produits contre les vices de fabrication ou de matière pour la durée convenue par contrat en fonction du groupe de produits. Cette déclaration de garantie comprend, à notre choix, la remise en état ou le remplacement des marchandises défectueuses. Toutefois, nous déclinons toute responsabilité en cas d'utilisation ou de traitement non conformes, ainsi qu'en cas de modification des produits par l'acheteur ou par un tiers.

Les prétentions à dommages-intérêts, la réhabilitation ou la diminution du prix d'achat sont formellement exclues.

7. Réclamations pour défaut

Le destinataire d'une livraison est tenu de la contrôler à la réception et de notifier les éventuels défauts par écrit sous ??? jours.

Les réclamations pour vices cachés doivent être transmises par écrit dès leur découverte.

8. Droits de propriété industrielle

Les dessins techniques, marques et projets demeurent notre propriété intellectuelle. Leur utilisation ou leur transmission à des tiers est interdite sans notre autorisation expresse.

9. Retours de marchandises

Les retours de marchandises doivent faire l'objet d'une concertation préalable. Les marchandises retournées sans notification préalable seront refusées. Toutes les marchandises retournées doivent être envoyées franco de port à notre adresse à 9442 Berneck/SG.

10. Droit applicable / Jurisdiction compétente

Toutes les relations juridiques entre le client et la société UNICO HABERKORN AG à Berneck et Genève sont régies par le droit suisse. La juridiction compétente est celle du lieu d'exécution des prestations.